



## **Appel à cotisation 2024**

Cher.e.s adhérent.e.s et futur.e.s adhérent.e.s,

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2024.

La loi du 2 mars 2022 avait instauré, parmi d'autres mesures, la possibilité de réalisation des IVG instrumentales par les sages-femmes.

Durant 2022 et 2023 une expérimentation a pu démarrer dans 26 centres expérimentateurs répartis sur tout le territoire Français avec près de 500 IVG réalisées sans complication notable. Le décret d'application paru en décembre 2023 ne va malheureusement pas permettre un réel développement de cette pratique sur tout le territoire, vu les contraintes imposées en lien avec le nombre de praticiens requis si c'est une sage-femme qui pratique l'IVG instrumentale (dont la disponibilité sur site ou en convention d'un professionnel compétent pour pratiquer une embolisation des artères utérines, - d'accès difficile voire impossible pour de nombreuses structures)

L'ANCIC, ainsi que d'autres associations de professionnel.le.s se sont largement mobilisées contre cette mesure, sans réponse à ce jour des pouvoirs publics, et vont continuer à se mobiliser.

Nous sommes également en attente des mesures relatives au dépistage des IST, notamment l'inscription dans le forfait IVG du dépistage des infections à chlamydiae et neisseria gonorrhoeae en pré IVG. La liste des IST éligibles à un dépistage gratuit et sans prescription n'est toujours pas connue (loi de financement de la sécurité sociale pour 2023!)

Les mesures en faveur d'un accès libre et gratuit à la contraception d'urgence hors prescription pour toutes et tous ainsi qu'aux préservatifs externes, mises en place début 2023, et aux préservatifs internes début 2024 jusqu'à 26 ans constituent également un progrès dans l'accès à la contraception des jeunes. Nous regrettons qu'aucun préservatif sans latex ne soit accessible dans ce dispositif de gratuité. Beaucoup reste à faire dans ce domaine, et notamment dans le développement de la contraception masculine et son accès.

Il en est de même concernant l'éducation à la vie affective et sexuelle dans les établissements scolaires, mesures dont la mise en place concrète reste encore très largement en dessous de ce qui est prévu par la législation.

Des recommandations HAS sur la pratique des IVG par méthode médicamenteuse entre 14 à 16 SA sont en cours d'élaboration, mais vous déplorons fortement que ne soient pas prévues des recommandations sur la pratique des IVG par méthode instrumentale entre 14 à 16 SA, alors que

c'est la méthode la plus utilisée (¾ des IVG entre 14 et 16 SA), qu'elle est souvent la plus acceptable pour les femmes et la plus efficace et rapide..

Le projet d'inscrire l'IVG dans la constitution avance avec le dernier vote de l'Assemblée nationale ce 30 janvier. Même si la formulation retenue : "la loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantit à la femme d'avoir recours à une IVG" ne satisfait pas à toutes nos attentes en matière de sécurité d'accès à l'IVG, nous espérons un vote favorable par le Sénat le 26 février puis par le Congrès début mars.

Les dernières journées de l'ANCIC se sont tenues à La Réunion, pour la première fois dans un DROM, les 28 et 29 septembre 2023. Elles ont réuni un nombre très satisfaisant de participants locaux, et nationaux en distanciel, et ont été d'un grand apport pour l'ensemble des participants

Les prochaines journées se tiendront les 14 et 15 juin 2024 à Tours, en présentiel et nous espérons vous y voir nombreux.

Nous vous invitons à renouveler dès maintenant votre adhésion à l'ANCIC et à encourager vos collègues à le faire !

Plus que jamais l'ANCIC a besoin de vous toutEs!

### **Le bureau de l'ANCIC**

Coprésidentes : Laurence Danjou, Chrystel Mathurin-Bornat, Nathalie Trignol-Viguié

Secrétaire : Laura Marin Marin

Secrétaire adjointe : Mylène Druguet

Trésorier : Michel Nény

Trésorière adjointe : Laurence Wittke